

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-336/PR/MB portant transfert de propriété au profit de la Société Immobilière de Djibouti des biens immobiliers appartenant à l'Etat Djiboutien.

n° 2014-336/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
27 avril 2014

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2014

Date du numéro
30 avril 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Avril 2014.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est fait transfert de propriété au profit de la Société Immobilière de Djibouti, la partie de l'immeuble Soleillet appartenant à l'Etat Djiboutien TF n°296, de l'immeuble Universal du lotissement Marabout TF n°1440 et de l'immeuble Aunis du Plateau du Serpent TF n°736 appartenant à l'Etat Djiboutien et dont les caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

| Noms | Adresse | N°du Titre Foncier | Superficie | Obs. |

| --- | --- | --- | --- | --- |

| * Immeuble Soleillet | LotissementPlateau du Serpent | 296-03 296-08296-04 296-09296-05 296-10296-06 296-11296-17
296-18296-20 | 532/millièmes | Immeuble en Copropriété |

| * Immeuble Universel | Lotissement du Marabout | 1899 | 1440 | |

| * Immeuble Aunis | Plateau du Serpent | 387 | 736 | |

Article 2

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise desdits terrains bâtis au Directeur Général de la Société Immobilière de Djibouti.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH